



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION :**

Affaire suivie par : Estelle GARY

**COMMANDE PUBLIQUE**

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

**N°D24MP197**

**OBJET : 24FCSGRANULATS – FOURNITURE ET TRANSPORT DE GRANULATS DIORITIQUES ET CALCAIRES POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2025-2028 – CHOIX DES PRESTATAIRES**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant l'accord-cadre à bon de commandes 2020FCSGRANULATS portant sur l'achat de granulats dioritiques et calcaires, nécessaire à la mise en œuvre des programmes voirie de Fumel Vallée du Lot et qui prendra fin le 28 décembre 2024 ;

Considérant les montants dépensés annuellement estimés à 195 000 € HT et le caractère répétitif des besoins, il est nécessaire de relancer le marché suscité sous forme d'un accord cadre à bon de commandes alloti avec un maximum en quantité par lot, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique ;

Considérant l'appel d'offres ouvert soumis aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique lancé le 01 octobre 2024 avec parution sur le BOAMP, au JOUE, sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 07 novembre 2024 ;

Considérant la commission d'appel d'offres (CAO) légalement convoquée le 12 novembre 2024, qui s'est réunie le 25 novembre 2024 à 15 heures. Le quorum a été atteint. L'analyse des candidatures et des offres effectuée sur la base des critères annoncés dans le règlement de la consultation et rédigée dans le respect des règles de la Commande Publique, a été présentée par le Directeur des Services Techniques ;

**AR Prefecture**

047-200068930-20241127-D24MP197-AR  
Reçu le 02/12/2024  
Publié le 02/12/2024

Considérant que la CAO, compétente pour attribuer les lots de ce marché (article L.1414-2 du CGCT), a décidé de retenir les entreprises proposées dans le cadre de la présentation de l'analyse, leurs offres répondant en tous points au cahier des charges et étant considérées comme économiquement les plus avantageuses. Ainsi, elle décide de retenir :

- Lot 01 – Granulats dioritiques : Entreprise SA Carrière de Thiviers de Thiviers (24),
- Lot 02 – Granulats calcaires : Entreprise SAS BERGON-DELTEIL Carrière de Montcabrier de Montcabrier (46).

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – De retenir les offres des entreprises détaillées comme suit :

- Lot 01 – Granulats dioritiques : l'entreprise SA Carrière de Thiviers de Thiviers (24)

Conformément au BPU :

| Libellé   | U | Quantité maxi/an | Prix HT | TVA  | Prix TTC |
|---|---|------------------|---------|------|----------|
| 4/6   | t | 4 500            | 13,65 € | 20 % | 16,38 €  |
| 6/10  | t | 500              | 12,60 € | 20 % | 15,12 €  |
| Livraison sur les différents dépôts listés dans le CCTP | t | 5 000            | 12,91 € | 20 % | 15,49 €  |

- Lot 02 – Granulats calcaires : l'entreprise SAS BERGON-DELTEIL Carrière de Montcabrier de Montcabrier (46)

Conformément au BPU :

| Libellé   | U | Quantité maxi/an | Prix HT                            | TVA  | Prix TTC         |
|---|---|------------------|------------------------------------|------|------------------|
| 0/20  | t | 4 500            | 11,42 €                            | 20 % | 13,70 €          |
| 0/80  | t | 500              | 9,72 €                             | 20 % | 11,66 €          |
| 40/80   | t | 500              | 13,22 €                            | 20 % | 15,86 €          |
| Bloc enrochement  | t | 500              | 20,32 €                            | 20 % | 24,38 €          |
| Livraison sur les différents dépôts listés dans le CCTP | t | 6 000            | 3,40 € (4 sites)<br>5,50 € (Penne) | 20 % | 4,08 €<br>6,60 € |

2°) – De signer toutes les pièces contractuelles afférentes à cette opération ;

3°) – De préciser que ces prix seront révisés annuellement sur la base de l'indice GRA ;

4°) – De préciser que le marché prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et qu'il est conclu pour une période initiale d'un an renouvelable 3 fois. La durée maximale du contrat toutes périodes confondues est donc de 1 an et 36 mois ;

5°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget 2025 et suivants pour les périodes correspondantes.

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

**AR Prefecture**

047-200068930-20241127-D24MP197-AR  
Reçu le 02/12/2024  
Publié le 02/12/2024

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 27 novembre 2024



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 02 décembre 2024  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 02 décembre 2024

-----

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)